

LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

LES PARTICULIERS

représentent près de 60 % des acheteurs.

LES VENTES

ont augmenté de 65 % en 2015 par rapport à 2014.

UN VÉHICULE THERMIQUE ÉMET* :

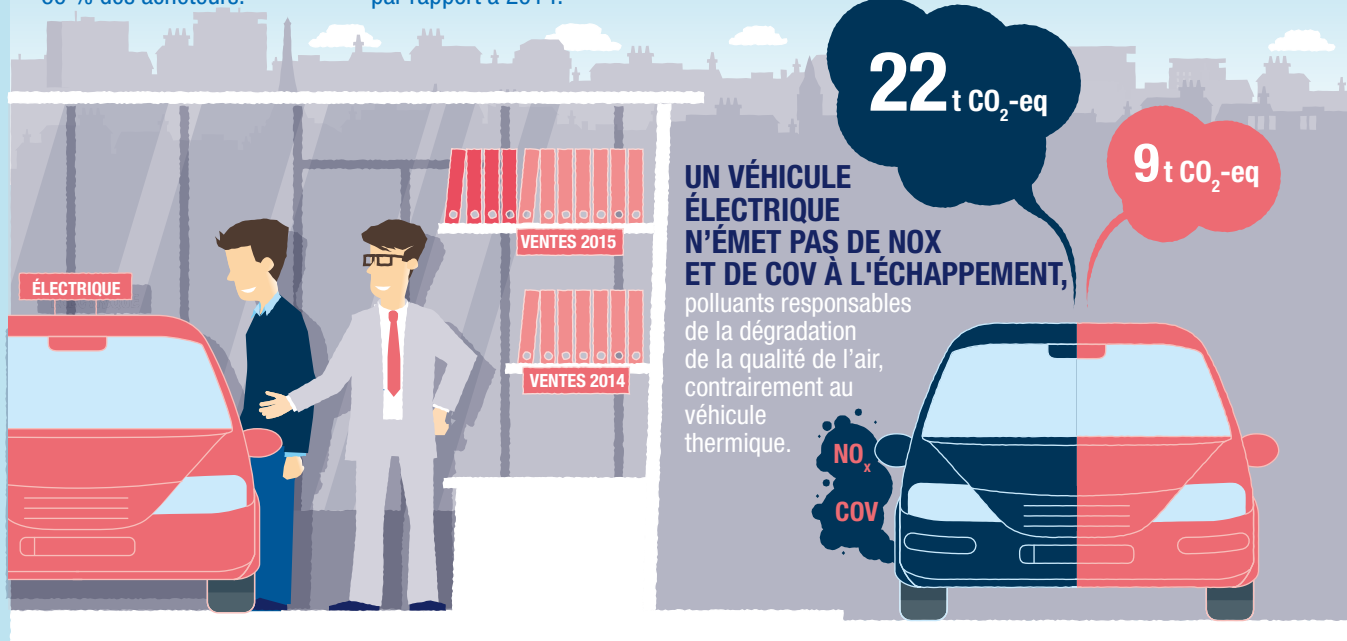
UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE ÉMET* :

22 t CO₂-eq

9 t CO₂-eq

UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE N'ÉMET PAS DE NO_x ET DE COV À L'ÉCHAPPEMENT, polluants responsables de la dégradation de la qualité de l'air, contrairement au véhicule thermique.

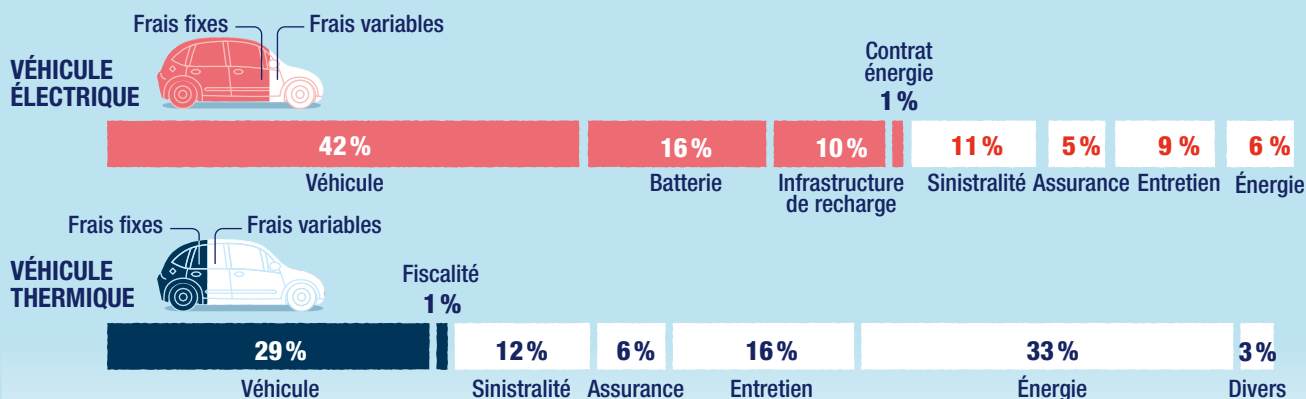
NO_x
COV



* Dans les mêmes conditions, et sur l'ensemble du cycle de vie. Les résultats présentés sont obtenus pour une hypothèse de durée de vie batterie de 150 000 km sur 10 ans.

RÉPARTITION DES COÛTS POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET THERMIQUES CONSTATÉE SUR UNE FLOTTE D'ENTREPRISE (PROJET INFINIDRIVE¹)

(1) Projet soutenu par l'ADEME dans le cadre du programme « véhicule du futur » des Investissements d'avenir.



Le véhicule électrique devient économiquement viable à partir d'un kilométrage quotidien et d'une fréquence d'utilisation permettant d'amortir l'investissement initial.

Pour en savoir + : Les potentiels du véhicule électrique, Les avis de l'ADEME, avril 2016. www.ademe.fr/potentiels-vehicule-electrique